

Communiqué de presse

Paris, le 20 juin 2022

Lancement de l'augmentation de capital réservée aux salariés

Amundi lance l'augmentation de capital réservée aux salariés (sous le nom **We Share Amundi**), dont le principe avait été décidé le 8 février 2022, et en précise les modalités ci-après.

Cette offre, qui traduit la volonté d'Amundi d'associer ses salariés non seulement au développement de l'entreprise, mais aussi à la création de valeur économique, permettra de renforcer le sentiment d'appartenance des collaborateurs.

L'incidence de cette opération sur le Bénéfice net par Action devrait être négligeable : le nombre maximal de titres créés sera de 1 000 000 (soit moins de 0,5% du capital et des droits de vote).

La décote proposée aux salariés sera de 30%, comme pour les 3 précédentes augmentations de capital réservée aux salariés.

Les bénéficiaires de l'offre pourront souscrire à l'opération du 20 juin au 28 juin 2022 inclus. L'augmentation de capital est prévue le 26 juillet 2022 et les actions nouvelles d'Amundi seront cotées sur Euronext Paris le 28 juillet 2022.

Pour mémoire, les salariés détiennent aujourd'hui 0,8 % du capital d'Amundi.

Modalités de l'opération

Emetteur

Amundi, société anonyme au capital de 507 686 627,50 euros dont le siège social est au 91-93, Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France – RCS PARIS 314 222 902 (la « Société »).

Titres offerts

L'opération consiste en une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés, préretraités et retraités des sociétés du Groupe Amundi adhérentes au Plan d'Epargne Entreprise de l'UES Amundi (PEE) ou au Plan d'Epargne Groupe International d'Amundi (PEGI). L'augmentation de capital est réalisée sur le fondement de la 25^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 10 mai 2021, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

L'offre porte sur un nombre maximum de 1 000 000 d'actions, d'une valeur nominale de 2,5 euros par action. Les actions nouvelles seront entièrement assimilables aux actions ordinaires existantes.

L'admission des actions Amundi nouvelles émises dans le cadre de l'opération sur le marché d'Euronext à Paris sera demandée dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital, prévue le 26 juillet 2022. Ces actions seront cotées sur la même ligne que les actions existantes, code ISIN FR0004125920.

Modalités de l'opération 2022

We Share Amundi est déployée en France et auprès des salariés des entités du groupe Amundi dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, Etats-Unis, Hong Kong, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Malaisie, République Tchèque, Royaume-Uni, Singapour et Taiwan.

Sont éligibles à l'offre We Share Amundi, les salariés des sociétés adhérentes au PEE ou au PEGI, ayant une ancienneté d'au moins trois mois, acquise de manière consécutive ou non, entre le 1^{er} janvier 2021 et le dernier jour de la période de souscription, ainsi qu'en France, les retraités ayant gardé des avoirs dans le PEE.

Le prix de souscription est fixé à 36.39 euros. Il correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Amundi sur les 20 séances de bourse entre le 23 mai et le 17 juin 2022 inclus, après application d'une décote de 30%.

Les bénéficiaires de l'offre pourront souscrire à l'opération du 20 juin 2022 au 28 juin 2022 inclus.

Les actions pourront être souscrites par l'intermédiaire des fonds communs de placement d'entreprise FCPE AMUNDI ACTIONNARIAT RELAIS 2022 ou FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2022, à l'exception de certains pays où les actions seront souscrites en direct. Après la réalisation de l'augmentation de capital, et après décision de leurs conseils de Surveillance et agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les FCPE Relais susvisés seront fusionnés, respectivement, dans le FCPE AMUNDI ACTIONNARIAT s'agissant du FCPE AMUNDI ACTIONNARIAT RELAIS 2022 et du FCPE AMUNDI SHARES s'agissant du FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2022.

Les droits de vote afférents aux actions détenues dans les FCPE seront exercés par le Conseil de surveillance du FCPE. Les droits de vote afférents aux actions détenues en direct seront exercés par le souscripteur.

Les actions souscrites dans le cadre de We Share Amundi seront soumises à une période d'indisponibilité d'environ 5 ans, sauf survenance des cas de déblocage anticipés prévus par le PEE ou le PEGI, et le cas échéant, aménagés pour certains pays.

Le montant individuel de souscription est limité à 40 000 euros. Ce plafond de 40 000 € est apprécié sur l'ensemble des opérations d'actionnariat salarié du groupe Crédit Agricole auxquelles les salariés d'Amundi pourraient participer en 2022. Les bénéficiaires pourront financer leur souscription en effectuant des nouveaux versements dans les plans, dans la limite du plafond annuel de 25% de leur rémunération annuelle brute applicable aux versements dans les plans d'épargne, ainsi que, s'agissant des adhérents au Plan d'Épargne Entreprise de l'UES Amundi, par arbitrage de leurs avoirs.

Dans le cas où le montant total des demandes de souscription représenterait un nombre d'actions supérieur à celui dédié à l'opération, les souscriptions portant sur les montants les plus faibles seront intégralement servies tandis que les souscriptions les plus élevées feront l'objet d'une réduction par écrêtement jusqu'à saturation de l'enveloppe. En France, la réduction éventuelle sera imputée d'abord sur la partie de la souscription financée par versements volontaires, puis sur les arbitrages d'avoirs disponibles et enfin sur la partie de la souscription financée par arbitrage d'avoirs indisponibles.

Avertissement

Ce communiqué a un caractère uniquement informatif et ne constitue pas une sollicitation pour la souscription d'actions Amundi.

We Share Amundi est strictement réservée aux bénéficiaires mentionnés dans ce communiqué et sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre aura fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'opération.

Plus généralement, We Share Amundi sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrement et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations nécessaires auront été obtenues.

Contact

Pour toute question relative à We Share Amundi, les bénéficiaires peuvent s'adresser à leur Responsable des Ressources Humaines et consulter le site suivant : www.weshare.amundi.com

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux¹, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Ses six plateformes de gestion internationales², sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 300 professionnels dans 35 pays. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 2 000 milliards d'euros d'encours³.

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

www.amundi.com   

Contact presse :

Nathalie Boschat

Tel. +33 1 76 37 54 96

nathalie.boschat@amundi.com

Contacts investisseurs :

Anthony Mellor

Tél. +33 1 76 32 17 16

anthony.mellor@amundi.com

Thomas Lapeyre

Tél. +33 1 76 33 70 54

thomas.lapeyre@amundi.com

¹ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2022 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2021

² Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

³ Données Amundi y compris Lyxor au 31/03/2022